



## Déclaration de la CGT Educ'Action 76

Madame la Préfète,  
Madame la Directrice Académique,  
Monsieur le Président du Conseil Départemental,  
Mesdames et messieurs les membres du CDEN

**Aujourd'hui était une journée de mobilisation en faveur de la réindustrialisation à l'appel de la CGT. Pour la CGT Educ'action 76, il ne peut y avoir de véritable politique en faveur de la réindustrialisation, de l'emploi sans de véritables services publics et sans une véritable politique en faveur de l'Éducation Nationale, publique et laïque. Cela passe par une réelle redistribution de la richesse produite pour permettre de développer l'ensemble des services publics sans chercher à les opposer entre eux.**

Ainsi, malgré une dotation positive de 36 postes, nous comptons 88 fermetures de classes pour seulement 44 ouvertures. Si à l'issue du CTSD du 15 mars, vous êtes revenus sur 19 situations, les moyennes par classe continuent d'augmenter comme à l'école élémentaire Joliot Curie à St Etienne du Rouvray. Des écoles vont rester encore chargées même en REP+ comme à l'école Molière au Havre. La prise en charge des élèves en grande difficulté reste en panne car aucune création de postes d'enseignants spécialisés au sein des RASED n'est prévue. Des écoles vont une nouvelle fois fermer comme les années précédentes. Rappelons qu'entre 2008 et 2012, 18 écoles ont fermé et près de 25 écoles entre 2012 et 2017.

La même politique de rationalisation imposée par les différents gouvernements à l'ensemble des services publics, dans le secteur de la santé, pour lequel nous étions mobilisés le 7 mars dernier avec l'ensemble des personnels, dans le secteur du Trésor public, de la Poste, des services de la Préfecture, s'applique dans l'éducation. Ainsi, avec le soutien des autorités préfectorales, vous ne cessez depuis trois ans de rencontrer les élus en milieu rural notamment pour leur expliquer le bien-fondé de fermer des écoles. L'application de la loi NOTRe, que nous dénonçons, aura malheureusement des conséquences sur le service public de l'Éducation Nationale. Ainsi, vous accompagnez cette logique de rationalisation en fermant les petites écoles. Ces mesures ne risquent pas d'améliorer les conditions d'enseignement des élèves ni des conditions de travail des personnels. Rappelons aussi que fermer une école a des conséquences non seulement pour les familles qui risquent de se voir imposer des coûts supplémentaires pour le transport, la cantine voire la garderie, mais aussi en terme d'emplois pour les personnels Mairie qui risquent de se retrouver au chômage. Alors que d'autres solutions sont possibles, ce qui nécessite de surseoir aux mesures actuelles comme à Quevillon, à Mesnil sous Jumièges, Yville sur Seine, St Aubin Epinay... ou de transférer des postes comme à Le Catelier qui propose un transfert de poste à Ste Foy ou encore à Ambrumesnil qui propose un transfert de poste à Ouville la Rivière. Les effectifs de ces écoles ou RPI nécessitent le maintien d'un emploi au risque d'avoir une organisation pédagogique compliquée et des effectifs par classe chargés.

En élémentaire, certaines écoles relèvent de l'éducation prioritaire comme à l'école Anna de Noailles à Barentin ce qui nécessite des moyens et pour laquelle nous demandons l'annulation de fermeture.

Seul point qui pourrait s'avérer positif est le nombre de dispositifs « Plus de Maitres que de CLasses » qui va doubler. Ainsi 40,5 postes vont être créés à la rentrée prochaine. Si nous sommes favorables à de telles mesures, la mise en place dans certaines écoles de demi-postes nous interroge comme à l'école Desceliers/Fénelon à Dieppe. En effet, la mise en œuvre de cette mesure nécessite un poste à temps plein. Nous rappelons que ces dispositifs ne doivent pas s'accompagner de fermetures de classes ni compenser une non ouverture de classe. Si ces dispositifs doivent permettre de mettre en place une autre organisation pédagogique, celle-ci doit être librement choisie par l'équipe et aurait dû nécessiter une dotation spécifique. Ils ne peuvent se substituer à l'enseignement spécialisé. Ainsi, les

postes de RASED supprimés entre 2008 et 2012 n'ont pas été recréés. Si les départs en formation dans les options E et G ont pu redonner un peu d'espoir, ils restent insuffisants et la nouvelle mouture de la formation spécialisée avec le CAPPEI signe à terme la fin de l'adaptation au profit du handicap. Nous demandons aussi la création de postes de psychologues scolaires notamment à Rouen centre. De même, hors réseau, nous n'acceptons pas la suppression du poste G dans le CMPP Sévigné. En effet, ces postes au sein du CMPP sont aussi une réponse à la grande difficulté des élèves scolarisés tant dans le primaire que dans le secondaire. Cela permet aussi d'avoir un suivi au sein d'équipe pluridisciplinaire que sont les CMPP et pour lesquels des conventions existent encore. Cela permet d'apporter un regard complémentaire et nécessaire pour aider au mieux les élèves en grande difficulté et de faire un travail de prévention essentiel avant tout décrochage scolaire.

Les 8 postes gagés à la rentrée dernière pour permettre d'effectuer les nécessaires ouvertures de classes l'ont été sur des postes E et G. Les remettre est une bonne chose, encore faut il avoir les départs en formation suffisants pour que cela soit suivi des faits.

Une fois de plus, la scolarisation des moins de trois ans ne semble pas avoir la faveur des élus puisque deux dispositifs seulement sont prévus pour la rentrée prochaine alors même que des écoles accueillent des élèves de moins de trois ans en nombre comme au Havre. De plus, cette scolarisation n'est pas prise en compte dans les effectifs pour les écoles hors éducation prioritaire même quand elles en relèvent comme à Blainville à Dieppe. De même, des écoles maternelles vous ont fait remonter leurs effectifs comme à l'école maternelle de Tôtes où sont attendus 121 élèves et non 101 ce qui nécessite le maintien de l'emploi sur ce RPI.

Si nous agissons positivement la création de 3 ULIS école, cela reste encore insuffisant au regard des besoins et des listes d'attente. De plus, l'inclusion des élèves dans les classes ordinaires doit être réellement prise en compte dans les écoles concernées. En effet, de plus en plus d'élèves relevant de la MDPH sont inclus dans les écoles « ordinaires » souvent avec un-e AESH mais aussi dans l'attente de places disponibles dans les ULIS ou les établissements spécialisés (ITEP, IME). Une véritable politique d'inclusion des élèves en situation de handicap doit se faire avec des moyens mais aussi dans des structures adaptées avec du personnel formé. Les conditions de travail des enseignants s'en trouvent fortement dégradées depuis 10 ans.

Parallèlement, il est urgent de stopper la politique des contrats aidés pour accompagner les élèves en situation de handicap. Le gouvernement doit enfin créer un véritable statut dans la fonction publique pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Tous les emplois en CUI doivent être transformés en AESH et permettre la titularisation de tous les personnels en poste qui le souhaitent. Ils doivent bénéficier d'un temps plein leur permettant de vivre décemment et ainsi prendre en compte les temps de réelle formation, de concertation, de réunion d'ESS...

Les 5 moyens de remplacement que vous proposez restent insuffisants pour répondre aux besoins de remplacement criants encore cette année et développer réellement la formation continue.

Ainsi, à l'issue du CTSD et au début de ce CDEN, nous constatons une marge d'environ 10 postes pour répondre aux besoins des équipes. Si nous sommes surpris d'apprendre l'ouverture hors instance de la mesure à Préaux, si elle l'est réellement, nous l'agissons positivement. Nous espérons que ce CDEN ne soit pas une simple chambre d'enregistrement et que nos demandes soient entendues. Nous constatons donc qu'une fois de plus, la dotation se révèle insuffisante.

La réforme des rythmes scolaires n'a pas réellement apporté un plus pour les élèves, mais a dégradé les conditions d'enseignement des élèves et de travail des enseignants en instaurant toujours plus de flexibilité. Cela marque aussi une politique de municipalisation de l'Éducation. La CGT Educ'action 76 demande toujours l'abrogation de cette réforme et l'ouverture de négociations pour une autre réforme en faveur de l'éducation pour permettre la réussite de tous les élèves et dans le respect des conditions d'enseignement dans le cadre du service public de l'Éducation Nationale et du respect des conditions de travail et de vie des personnels.

**Pour toutes ces raisons, la CGT Educ'action 76 a appelé l'ensemble des personnels à être en grève le jeudi 16 mars et nous continuerons de construire les conditions de mobilisation pour exiger des moyens à la hauteur des besoins, pour une amélioration des conditions de travail et d'enseignement.**